



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### ARRÊTÉ

#### Arrêté N° CC-ARR-2023-001

17 mars 2023

#### OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS OPAH

Vu la délibération n° CC-112 du Conseil communautaire du 29 août 2019 relative à la Signature de la convention avec l'ANAH dans le cadre de l'OPAH ;

Considérant que les propriétaires listés ci-dessous satisfont aux conditions requises ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Une subvention est accordée aux personnes listées ci-dessous ;

#### ARTICLE 2 :

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement des travaux dans un délai de six mois et à l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans ;

#### ARTICLE 3 :

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la communauté de communes des factures détaillées et acquittées ;

#### ARTICLE 4 :

Le paiement de la subvention interviendra à compter de la réception des factures acquittées par mandat. La somme sera versée par virement bancaire.

#### SUBVENTIONS OPAH 2021

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux subventionnés ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	Subvention ANAH PRIME HABITER MIEUX	Autres primes ANAH	Aide CDC
HAMON Coralie - Moulines	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €
SAINT-JEAN Ludovic et PRUNIER Marie-Laure - Clecy	30 000,00 €	18 300,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	300,00 €

Montant à reverser aux particuliers : 600,00 €

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de CAEN et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230317-ARR-2023-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023

Jacky LEHUGEUR

